

CENTRE-VILLE. L'extension des zones de stationnement payant doit permettre

Stationnement :

La réglementation du stationnement en ville a de nouveau été revue le 15 août. Tour d'horizon.

» La zone rouge étendue

Depuis le 1^{er} juin 2015, la zone rouge est étendue aux quartiers Madeleine, Champ-de-Mars et Joffre. Sur ces 811 places supplémentaires, le stationnement est payant et limité à deux heures de 9 h à 19 h. Cela doit permettre d'accroître la rotation des véhicules très insuffisante dans ces secteurs selon Nantes métropole et donc de garantir une plus grande disponibilité des places, un meilleur confort pour les riverains et un meilleur accès aux commerces et services.

» La zone jaune élargie

Au regard des difficultés de stationnement rencontrées dans leur quartier par certains habitants (saturation du stationnement lié aux déplacements pendulaires), Nantes métropole a décidé d'étendre le stationnement payant dans certains secteurs pour favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture. Depuis le 15 août, la zone jaune, située à la périphérie de l'hyper-centre est élargie. 4 182 places payantes supplémentaires sont ainsi créées dont 2 012 places dans le secteur Hauts-Pavés/Saint-Félix, 784 places



Depuis le 15 août, la zone jaune est élargie. Photo archives PO

dans le secteur Malakoff/Saint-Donatien et 1 386 places sur l'Île-de-Nantes. L'objectif est d'assurer une

meilleure rotation des véhicules, de limiter les voitures ventouses et ainsi permettre à tous (visiteurs, habitants,

professionnels) de trouver plus facilement une place pour se garer.

» Le paiement facilité

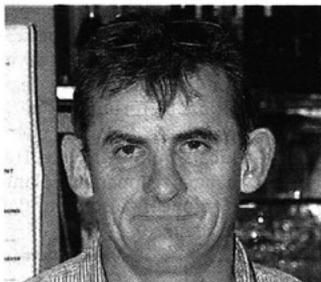
Le paiement par carte bancaire va être généralisé à l'ensemble de la zone rouge. 260 horodateurs seront renouvelés. Les anciens horodateurs seront redéployés dans la zone jaune. Il est également possible de payer par téléphone au temps réel consommé grâce à l'application mobile PayByPhone. L'application est accessible tant aux résidents, qu'aux professionnels et aux visiteurs. Le processus de règlement est dématérialisé. Il n'y a plus de manipulation de monnaie ou de cartes bancaires, ni besoin de ticket sur le pare-brise. Celui-ci est stocké sous la forme d'un ticket électronique directement dans le mobile. Ce nouveau type de paiement à distance permet de payer son stationnement à la minute. Le paiement par pièces est maintenu sur l'ensemble du périmètre payant.

» Les parkings

Onze parkings en ouvrage (5 390 places) sont à disposition pour un stationnement de moyenne et longue durée. Les 11 parcs en enclos destinés au stationnement de courte et moyenne durée offrent 1 309 places.

Mathieu Gibet

ZOOM



Jean-Noël Mauboucher, restaurateur à la tête du Café du marché, rue de Mayence, po

Moins cher le midi : « Pas suffisant »

Entre 12 h et 14 h. Depuis le 1^{er} juin, le tarif du stationnement en zone rouge entre 12 h et 14 h a été divisé par quatre (0,50 € par heure). « C'est une avancée, admet Jean-Noël Mauboucher, restaurateur dans le quartier de la Cité des congrès. On n'a pas encore assez de recul pour dire si cela a une réelle efficacité. Je ne pense pas. Ce qui est sûr, c'est que la zone rouge n'incite pas à rester. Nous sommes dans un quartier très tertiaire, avec

des gens qui viennent ici pour des rendez-vous professionnels. Quand ils voient le tarif, ils essaient d'éviter de revenir ici ou repartent aussitôt après leur rendez-vous. Cela entraîne une baisse d'intensité du passage pour les restaurants. Pour nous, cette zone rouge est un vrai souci ». Comme les autres commerçants du quartier, il a donc demandé à la municipalité un retour à la zone jaune, et donc à la gratuité le midi.

d'accroître la rotation des véhicules et donc de garantir une plus grande disponibilité des places

ce qu'il faut savoir

10 mn
 Paiement par tranche de 10 minutes
 pour les parkings en enclos et en ouvrage

1 mn
 Paiement à la minute
 sur voirie
 (avec l'appel PayByPhone)

0,50 € l'heure
 Nouveau tarif
 de 12 h à 14 h
 en zone rouge

**Stationner :
 combien
 ça coûte ?**

Les tarifs. En zone rouge, le stationnement est payant de 9 h à 19 h du lundi au samedi toute l'année. (15 minutes : 0,50 €; 30 minutes : 1,10 €; une heure : 2,20 €; 1 h 30 : 3,40 €; 2 heures : 4,60 €). À la demande des restaurateurs, le tarif appliqué en zone rouge entre 12h et 14h est de 0,50 € par heure. En zone jaune, le stationnement est payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h sauf entre le 14 juillet et le 15 août, période durant laquelle le stationnement est gratuit. (15 minutes : 0,30 €; 30 minutes : 0,70 €; une heure : 1,40 €; 1 h 30 : 2 €; 2 heures : 2,70 €; 2 h 30 : 3,40 €; 3 heures : 4 €). Le coût de l'abonnement annuel pour les résidents est de 180 €, soit 15 € par mois. Cependant, le macaron ne permet pas de stationner hors de leur zone de résidence.

Zone jaune : pour ou contre l'extension ?



PO-MG

Gilles Nicvert, Hauts-Pavés
« J'ai la chance d'avoir dans ma résidence un parking fermé et gratuit. Sur le principe, payer pour se garer en bas de chez soi, je trouve ça exagéré. Surtout ici, on n'est pas dans l'hyper-centre. C'est compliqué pour se garer ici, je ne pense pas que les choses vont s'améliorer ».



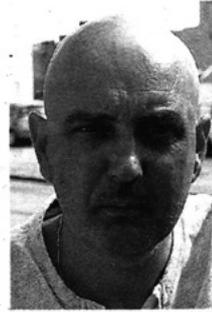
PO-MG

Jason Tessier, Hauts-Pavés
« Je prends le vélo ou les transports en commun pour me rendre dans mon commerce. On a un livreur qui a beaucoup de mal à se garer. Maintenant on va devoir payer. Les habitants du quartier avec leur abonnement ne pourront même pas se garer dans les autres zones. »



PO-MG

Liliane Le Cœur, Saint-Félix
« Il va encore falloir payer. J'habite un immeuble de 99 logements. Il n'y a pas de parking. On va être obligé de prendre une carte à l'année alors que l'on paie déjà des impôts. Ça suffit. Et si on reçoit du monde ? Les gens vont devoir payer eux aussi ! »



PO-MG

Yann Lebarbier, centre-ville
« C'est une très bonne chose. Il faut moins de voiture en centre-ville. Les gens doivent apprendre à laisser leur véhicule à l'extérieur, surtout qu'il existe des parking relais. Pour aller travailler, ma femme prend les transports en commun et moi je fais 10 km en vélo. »

L'INFO EN PLUS

C'est gratuit avec marguerite

Le système marguerite de voiture en libre-service est une alternative au stationnement payant et aux voitures « ventouses ». Le service permet à ses utilisateurs de se garer gratuitement et de disposer d'une voiture louée uniquement pour la durée de leurs besoins. Les voitures marguerite sont équipées du macaron « résident » permettant ainsi de stationner gratuitement dans tout le périmètre payant de Nantes (gare SNCF incluse). L'utilisateur n'a pas besoin de prendre un ticket à l'horodateur. Les voitures marguerite ont aussi accès aux zones piétonnes et Cours des 50-Otages. Les deux premières heures de stationnement sont gratuites dans les parkings couverts NGE.

PNLUS